



FSC du 13 mai 2025

Compte rendu CGT

Propos liminaire : prévention des risques professionnels

« La CGT vous a saisi dernièrement de l'appel à projets à destination des employeurs hospitaliers et territoriaux portant sur la prévention des risques professionnels des agents techniques et d'entretien lancé par le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL. Nous nous félicitons que les services de la région aient répondu à cet appel à projets visant à accompagner les employeurs territoriaux engagés dans l'amélioration des conditions de travail, dans le cadre d'un projet structuré visant notamment la prévention primaire concernant l'organisation du travail.

L'amélioration des conditions de travail est un gros chantier, sur lequel nous interpellons régulièrement la région, et méritent des moyens supplémentaires. »

Suivi de la démarche Nouveaux Modes d'Organisation du Travail et des déploiements

Locaux de la DSI Amiens, le plan de la future installation (bâtiment Germain Bleuet) nécessite la création d'une banque d'accueil dans le hall. L'accueil serait assuré dans un lieu de passage, dans des conditions de travail défavorables : Exposition aux variations de températures dans le hall, nuisances sonores... suite aux remarques sur la vue plongeante depuis la mezzanine ayant un impact sur la confidentialité, nous prenons acte de la révision des plans. Cependant Dans cette configuration nous n'atteignons pas une surface optimale pour un accueil de qualité.

La CGT a ainsi demandé l'intégration de la salle de réunion 3 pour les futurs locaux de la DSI sachant que son taux d'occupation mensuelle est très faible.

C'est pourquoi nous avons demandé de revoir la proposition pour permettre à l'équipe technique du service poste de travail de travailler dans des conditions appropriées. Nous sommes étonnés de voir que le rapport initial parlait d'expérimentation,...et qu'il a été modifié dans un sens plus restrictif, en disant que le bilan fera l'objet d'une simple analyse!

Suivi de la démarche Nouveaux Modes d'Organisation du Travail

La CGT souhaite souligner certains points qui nécessitent, selon nous, une attention particulière.

Tout d'abord, la finalisation de la démarche de réaménagement, bien qu'annoncée pour l'été 2025, soulève des questions quant aux points spécifiques qui restent à traiter, tels

que les lieux de stockage et le projet cœur de village. Nous demandons que ces aspects ne soient pas négligés et qu'ils répondent aux besoins réels des agents.

Ensuite, les **visites post-déménagement** ont mis en évidence des problématiques récurrentes concernant l'aménagement du bureau, le confort, l'équipement, le fonctionnement et le bâti. La CGT insiste sur la nécessité d'apporter des solutions concrètes et rapides à ces problèmes, afin de garantir des conditions de travail optimales pour tous.

Nous souhaitons qu'un point d'avancement soit réalisé prochainement du plan d'action qui a été travaillé avec l'appui de l'ARACT suite à l'évaluation annoncée par le président de région il y a plus de deux ans, et dont les résultats ont été donnés en instance depuis déjà un an! Certaines actions devaient se réaliser à trois mois, à six mois, où en est-on?

Le projet cœur de village, présenté pour améliorer les services offerts aux agents, fait l'objet de plans concernant le site lillois. Toutefois, sa programmation fine doit faire l'objet d'approfondissements et d'une concertation étroite avec les agents et leurs représentants. La CGT sera attentive à ce que ce projet réponde véritablement aux besoins des usagers et qu'il ne se traduise pas par une simple rationalisation des espaces.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler notre opposition ferme au flex-office, qui, sous couvert de "nouvelle organisation du travail", conduit à la suppression des bureaux individuels et à la mise en place d'espaces anonymes partagés. Nous dénonçons les conséquences néfastes de cette organisation : dépersonnalisation de l'environnement de travail, isolement des agents, et économies réalisées sur le dos des agents.

Enfin, la question des nuisances sonores, bien qu'intégrée au plan d'action ARACT, doit être traitée avec la plus grande attention. Les règles de vie, les actions de sensibilisation et les équipements appropriés doivent être mis en place pour préserver la qualité de vie au travail et la santé des agents.

Nous restons vigilants quant aux points à améliorer et nous continuerons à défendre les intérêts des agents pour garantir des conditions de travail dignes et efficaces. Nous réitérons notre demande d'une étude d'impact rigoureuse et d'une évaluation continue du flex-office, avec la participation active des représentants des agents.

Site Verne Delpech à Amiens

Nous pouvons constater que d'importantes étapes ont été franchies. Les actions initiales, telles que le déplacement des agents et l'allègement des charges, ont permis de sécuriser la situation dans un premier temps. Les travaux de la Zone 1, achevés fin 2022, ont apporté une première amélioration significative.

De plus, les phases 2 et 3 des travaux sont maintenant terminées. Il est important de souligner que ces travaux permettront la réinstallation et le regroupement de plusieurs directions.

Cependant, il est essentiel de ne pas relâcher notre vigilance. Je souhaite obtenir des précisions sur les points suivants :

Bilan post-travaux : Quel est le bilan complet de ces travaux sur la structure du bâtiment ? Avons-nous des données chiffrées sur l'amélioration de la solidité et de la sécurité des planchers ? Le rapport de vérification réglementaire après travaux est-il vierge de toutes observations ?

Travaux complémentaires : Tous les travaux complémentaires identifiés, comme la reprise de la poutre en façade arrière et les interventions sur les descentes d'eaux pluviales, ont-ils été menés à bien ?

Impact sur les agents : Quel est le retour des agents sur leurs conditions de travail durant et après ces travaux ?

Maintenance future : Quelles sont les prévisions en matière de maintenance et de suivi de l'état du bâtiment pour les années à venir afin de garantir la pérennité des travaux réalisés ?

Registre de santé et de sécurité au travail

« Concernant les interventions au port de Calais, pourquoi ne pas confier ce type d'interventions à une Équipe Mobile de Travaux (EMT) ? Cette approche présenterait, plusieurs avantages significatifs : **Rapidité, efficacité et qualité.**

En traitant rapidement et efficacement ces problèmes du quotidien, nous enverrions un signal positif aux agents quant à la prise en compte de leurs conditions de travail.

Ne serait-il pas pertinent d'évaluer le renforcement des équipes mobiles, afin de répondre de manière plus réactive aux besoins d'amélioration des locaux ? Cela nous permettrait de ne plus laisser perdurer des situations qui, à terme, peuvent impacter la motivation et la qualité du travail. »

Rapport annuel des accidents de travail et de trajet 2024

« Entre 2022 et 2024, nous constatons une augmentation de 11% du nombre total d'accidents du travail. Si l'on examine en détails, on observe une stabilité du nombre d'accidents avec arrêt de travail, autour de 32 à 35 cas par an. Cependant, la hausse la plus significative concerne les accidents sans arrêt, passant de 11 en 2022 à 18 en 2024. Cette augmentation des accidents, même bénins en apparence, ne doit pas être minimisée, car elle témoigne potentiellement d'une augmentation de situations à risque !

Parallèlement à cette augmentation du nombre d'accidents, nous observons une baisse spectaculaire de la durée des arrêts de travail. En effet, le nombre total de jours d'arrêt a chuté de 4152 en 2022 à seulement 1008 en 2024. (...)

Cette diminution de la durée des arrêts peut avoir plusieurs interprétations :

- Moindre gravité des accidents avec arrêt ?
- Pression financière ? C'est une hypothèse que nous ne pouvons ignorer.

Concernant les pathologies spécifiques, nous constatons une évolution préoccupante pour les lombalgies et les affections de la colonne vertébrale, du cou et du dos. Bien que le nombre d'accidents liés à ces causes ait fluctué, la durée moyenne des arrêts a considérablement diminué, passant de 219 à 30 jours pour les lombalgies et de 143 à 26 jours pour la colonne vertébrale, cou et dos entre 2022 et 2024, alors que l'Assurance Maladie souligne la durée généralement longue de ces arrêts (en moyenne 2 mois) liés aux lombalgies et les difficultés de retour au travail, mérite une attention particulière.

Face à ces constats, la CGT demande une action concrète via la réalisation d'une enquête approfondie. Il est impératif de comprendre les raisons précises de cette baisse significative de la durée des arrêts.

Nous devons rester vigilants quant à l'augmentation des accidents sans arrêt. Bien qu'ils n'entraînent pas d'absence, ils sont le signe de situations dangereuses et peuvent potentiellement évoluer vers des accidents plus graves. Des mesures de prévention doivent être renforcées pour identifier et éliminer les risques à la source !

Nous transmettrons par la suite les réponses aux questions diverses de la CGT